

« Les pêcheurs aménagent l'habitat » canton de Berne

02 Dossier des associations d'affermage

Version 0.3 Projet d'outil d'aide 18.03.2025

Bienvenue dans l'équipe « Les pêcheurs aménagent l'habitat » - nous sommes heureux de ta participation ! Ensemble, nous voulons revaloriser chaque année 2 kilomètres de cours d'eau dans le canton de Berne.

Le présent dossier contient tous les documents pertinents pour ton travail en tant que personne déléguée pour « Les pêcheurs aménagent l'habitat » de ton association d'affermage.

01.10 Cahier des charges des associations d'affermage	2
01.20 Liste de contrôle pour le soutien aux sociétés de pêche.....	3
01.21 Liste de contrôle retour d'information sur les projets à l'attention de la FCBP :.....	4
01.30 Décompte du projet via Hegetool	5

Des questions sur « Les pêcheurs aménagent l'habitat » ?

En tant que **pêcheur/pêcheuse**, pour toute question relative à « Les pêcheurs aménagent l'habitat » dans le canton de Berne, annonce-toi auprès de la personne déléguée de ton association d'affermage.¹

En tant que **personne déléguée de l'association d'affermage**, tu peux t'adresser en cas de questions à bkfv@kompetenzzentrum-fischerei.ch.

¹ S'il n'y a pas (encore) de personne déléguée dans ton association d'affermage, envoie les documents demandés ou tes questions directement à la FCBP. (bkfv@kompetenzzentrum-fischerei.ch).

01.10 Cahier des charges des associations d'affermage

1. Désigne une **personne déléguée pour l'interface des sociétés de pêche avec l'équipe centrale PAH-BE** et l'annonce avec adresse e-mail et numéro de téléphone à bkfv@kompetenzzentrum-fischerei.ch.
2. Assure le **flux d'informations** pertinentes concernant les projets « Les pêcheurs aménagent l'habitat » vers les sociétés de pêche.
3. Incite les sociétés de pêche à **lancer des projets** et les soutient dans les étapes de travail selon le '03 Dossier des sociétés de pêche'. Est le premier point de contact pour les questions des sociétés de pêche concernant les projets « Les pêcheurs aménagent l'habitat » dans le périmètre de l'association d'affermage.
4. Garde une **vue d'ensemble** des projets en cours des sociétés de pêche dans le périmètre de l'association d'affermage, de leur état de réalisation et de l'entretien, ainsi que des visites d'entretien sur les différents tronçons
5. Fournit chaque année un **compte-rendu** d'information à l'attention de la FCBP au moyen d'une liste de contrôle.

01.20 Liste de contrôle pour le soutien aux sociétés de pêche

- ☐ **Soutiens les sociétés de pêche dans le lancement de projets « Les pêcheurs aménagent l'habitat ».** Du choix d'un tronçon à sa mise en œuvre, il est nécessaire d'échanger et de discuter, aide les sociétés à l'élaborer.
- ☐ **Classe soigneusement les documents et les informations que tu reçois sur les projets des sociétés de pêche (archivage numérique des fichiers), de sorte que tu puisses accéder à tout moment aux informations.** (Par exemple, les documents que tu reçois après l'examen préliminaire ou le dossier d'approbation, etc.) Tu es la personne de contact de la FCBP et tu reçois, selon les cas, des demandes de précisions sur les projets.
- ☐ **Tu recevras dans les deux semaines suivant la mise en œuvre le protocole de réception rempli de la société de pêche. Vérifie les documents et classe-les sous forme numérique pour le rapport annuel à l'attention de la FCBP.**
 Vérifie :
 - > le procès-verbal de réception est-il dûment rempli et signé par la société de pêche et le service de surveillance de la pêche ?
 - > des photos de toutes les structures mises en place sont-elles fournies (photos après coup) ?
 - > les améliorations sont-elles notées sur le procès-verbal de réception ? Si nécessaire, aide la société de pêche à effectuer ces retouches et assure-toi qu'elles sont consignées sur le procès-verbal de réception.
 - > Si le formulaire n'est pas entièrement rempli ou s'il manque quelque chose, demande-le à la société de pêche.
- ☐ **Chaque année, tu reçois le protocole d'entretien de la société de pêche. Vérifie s'il y a eu des changements importants dans les structures. Échange avec la société de pêche. En cas de changements importants, la société de pêche informe directement le service de surveillance de la pêche.**

01.21 Liste de contrôle retour d'information sur les projets à l'attention de la FCBP :

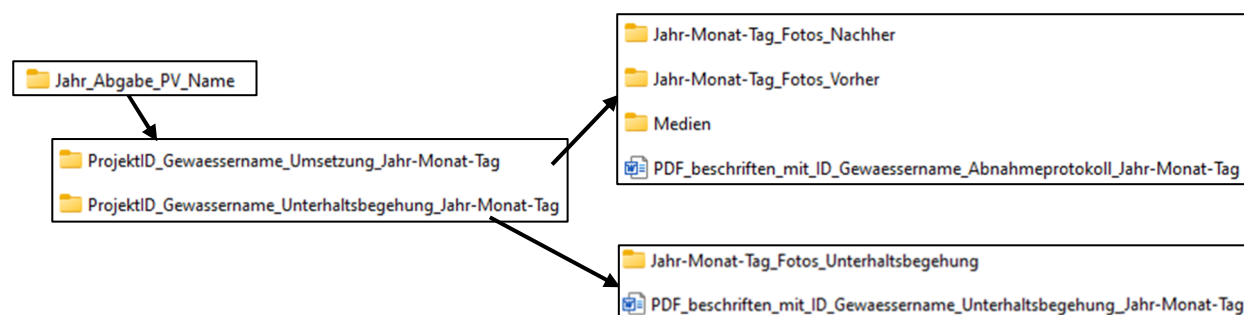
Une fois par an, la FCBP attend, avec ta demande d'entretien, **jusqu'au 15 octobre au plus tard**, ton compte-rendu sur les projets que les sociétés de pêche de ton association d'affermage ont réalisés cette année ; respectivement sur le contrôle de l'entretien. Classe les données dans la structure de dossier prédéfinie. Tu rassembleras les documents / données suivants :

- ☐ **Photos avant** : tu devrais les recevoir de la société de pêche dans le cadre de l'élaboration de l'avis d'entretien. Si tu n'as pas de photos avant, demande-les à la société de pêche suffisamment tôt.
- ☐ **Photos après** : tu les recevras de la société de pêche en même temps que le procès-verbal de réception.
- ☐ **Procès-verbal de réception** : après la mise en œuvre, tu reçois le procès-verbal de réception, que tu places également dans la structure de tes dossiers une fois la tâche accomplie, pour l'envoyer ultérieurement à l'attention de la FCBP.
- ☐ **Protocole d'entretien** : même chose avec le protocole d'entretien.
- ☐ **Médias** : rassemble ici les éventuels articles de presse (journaux, article sur la pêche, reportage radio, etc.) concernant le projet en question.

Envoie le classeur avec toutes les données via Hegetool à la FCBP en même temps que ta demande d'entretien.

Classement des données :

Veuille utiliser la structure de dossier prédéfinie pour les rapports à l'attention de la FCBP. Crée un dossier par cours d'eau (soit dossier Mise en œuvre, soit dossier Avis d'entretien), en fonction de ce qui a été fait durant l'année en cours.



01.30 Décompte du projet via Hegetool

Pour ton soutien aux sociétés de pêche, tu dois verser un forfait de CHF 1'000.00 par projet que tu soutiens. Tu peux le réclamer comme d'habitude via l'outil Hegetool. Pour ce faire, remplis la demande comme décrit ci-dessous.

Si tu ne connais pas encore Hegetool, renseigne-toi à ce sujet auprès de la personne responsable des demandes d'autorisation d'entretien dans ton association d'affermage et/ou étudie le mode d'emploi de Hegetool (voir lien ci-dessous).

Hegetool FCBP : <https://hegegesuch.bkfv-fcbp.ch/>

Instructions pour Hegetool : <https://bkfv-fcbp.ch/hegebeitrag/>

Si tu as des questions sur le dépôt d'une demande d'autorisation d'entretien, adresse-toi à hegegesuch@bkfv-fcbp.ch / Tel. 031 330 28 03.

Sélectionne > 'Mesures d'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'entretien des cours d'eau' et ajoute sous Projet qu'il s'agit d'un projet PAH (exemple : voir ci-dessous).

1 Projekt	2 Arbeitsaufwand	3 Sachauslagen	4 Beilagen/Mitberichte
Projekt			
Projektbeschreibung (erforderlich)			
Soutien à la société de pêche xy dans l'élaboration d'un projet « Les pêcheurs aménagent l'habitat » sur le cours d'eau xy. Approbation du projet : JJ.MM.AAAA Jour d'intervention : JJ.MM.AAAA Procès-verbal de réception du : JJ.MM.AAAA Demande de forfait de CHF 1'000.00 pour les travaux en tant que personne déléguée pour « Les pêcheurs aménagent l'habitat » de l'association d'affermage xy.			
Datum von (erforderlich) dd/mm/yyyy		Datum bis (erforderlich) dd/mm/yyyy	
Gemeinde/n: (erforderlich) 		Gewässer: 	
Gewässerstrecke von 	bis 	Anzahl Meter 	
 SPEICHERN UND SPÄTER FORTFAHREN			